

REPUBLIQUE

FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Arrondissement de TROYES
Canton de Vendevre sur Barse

Mairie de ROUILLY-SAINT-LOUP

27 rue Saint-Loup
10800

Tél : 03 25 41 58 39

mairierouillysaintloup@wanadoo.fr



Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal

Mardi 3 mars 2026

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Convocation :

25 février 2026

Affichage convocation :

25 février 2026

L'an deux mille vingt-six

Le trois mars à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, LEBOEUF Isabelle,
AZIERE Francis, LACAILLE Christine, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse,
Di MALTA Magali, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu, CORDIER Laurent, ROTHAN Benoit

Absent : CARNEIRO Antonio, BOURSON Marie-Charlotte

VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire de séance.

Lors de la réunion du mardi 3 mars 2026, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement
- Délibération rétrocession de la voirie
- Création de Régie unique de recette
- Indemnité régisseur
- Indemnité d'occupation des terres
- Bureau de vote

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Mardi 3 mars 2026

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Convocation :

25 février 2026

Affichage convocation :

25 février 2026

L'an deux mille vingt-six

Le trois mars à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

:

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, LEBOEUF Isabelle, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, Di MALTA Magali, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu, CORDIER Laurent, ROTHAN Benoit

Absent : CARNEIRO Antonio, BOURSON Marie-Charlotte

VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique en préambule que le présent conseil devait être consacré exclusivement au budget 2026. Malheureusement, la transmission des documents en temps et en heure n'a pas été possible. L'ébauche du budget aurait dû parvenir aux conseillers 12 jours avant ce conseil. Mais une panne informatique a paralysé tous les flux avec la Trésorerie depuis le 5 février. Impossible d'obtenir le CFU, préalable à ce budget 2026. Par conséquent, il sera voté par la nouvelle équipe qui aura jusqu'au 30 avril pour le réaliser.

Le conseil du jour va être essentiellement consacré à reprendre des délibérations qui ont déjà été prises mais qui ne conviennent pas.

Monsieur Le Maire débute le conseil en annonçant qu'un point doit être ajouté à l'ordre du jour et demande l'accord des membres présents.

Les membres présents :

- **ACCEPTENT** à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

***APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 JANVIER 2026**

Le Procès-Verbal du 20 janvier 2026 n'appelant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER, DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Maire expose qu'il convient de reprendre la délibération numéro 23/2025 sur l'autorisation d'engager les dépenses d'investissement en attendant le vote du budget 2026. La Trésorerie a pointé une erreur de libellé sur la délibération. Les montants de 2 chapitres avaient été ajoutés alors qu'un seul numéro de chapitre figurait sur la délibération. On va donc conserver le quart du chapitre 21 soit $26\,660 : 4 = 6\,665$ € ;

Il convient également de rendre caduque la délibération N°23-2025 du 29 octobre 2025.

Les membres du Conseil Municipal présents après en avoir délibéré :

- **ANNULENT** la délibération N° 23/2025 du 29 octobre 2025.
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au Budget 2025

NOUVELLE DELIBERATION SUR LA RETROCESSION DE LA VOIRIE DE L'IMPASSE DES LONGUES ROIES

Monsieur le Maire expose qu'il y lieu de rendre caduque la délibération numéro 22 /2025 du 29 octobre qui concernait la rétrocession à la commune de la voirie de l'impasse des longues Roies. Il s'avère que dans la liste des parcelles cédées, il manque les parcelles numéro 833 et numéro 846 qu'il convient d'ajouter.

Monsieur le Maire demande son accord au conseil.

Les membres du Conseil Municipal présents après en avoir délibéré

- **ACCEPTENT** à l'unanimité de rendre caduque la délibération N°22 du 29 octobre 2025.
- **ACCEPTENT** à l'unanimité la rétrocession des 4 parcelles cadastrées A749-834-833 et 846.

CREATION D'UNE REGIE MULTISERVICES

Monsieur le Maire expose que la délibération ayant pour objet la création d'une régie pour l'encaissement des locations de salles fêtes ne convient pas à la Trésorerie. Sa création avait pourtant été demandée, les régies animations déjà existantes ne convenant pas. Lors d'un entretien téléphonique, Madame Dhautel de la Trésorerie a proposé de réunir toutes les régies de recettes (régie de pêche, régie animations et sorties, régie de location de salle des fêtes) en une seule qui sera nommée « régie multiservices ». Nous profiterons de l'occasion pour y ajouter la location de matériel (tonnelles ou autres).

Il convient également de rendre caduque la délibération N°3/2026 du 20 janvier 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTTE** à l'unanimité de rendre caduque la délibération N°3/2026 du 20 janvier 2026
- **ACCEPTTE** à l'unanimité la création d'une régie multiservices.

INDEMNITE POUR LA REGISSEUSE

Madame Dhautel, lors de la conversation téléphonique, a évoqué la possibilité d'une indemnité pour les régisseurs pour compenser la charge de travail mais aussi la responsabilité. L'indemnité a plutôt un caractère symbolique puisqu'elle s'élève à 110 € bruts par an. C'est un plafond et il est possible de ne voter qu'un pourcentage de cette somme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTTE** à l'unanimité l'indemnisation de la régisseuse sur la base de 110€/an.

INDEMNITE DE COMPENSATION POUR UTILISATION DES TERRES

Monsieur le Premier Adjoint explique que lors de travaux de voirie de la rue des Grèves et de l'aménagement du bassin de récupération des eaux pluviales, deux agriculteurs se sont vu amputer d'une partie de terrain et ont subi des dommages dans les parties cultivables.

Il a donc été décidé une indemnité compensatrice envers chacun, selon les taux d'indemnisation en vigueur.

L'indemnité de M. DENISOT Stéphane s'élève à 1 730,58€ et celle de l'EARL Du Temple se monte à 4 127,00€, soit un total de 5 857,58€.

Les membres du Conseil Municipal présents après en avoir délibéré

- **ACCEPTENT** à l'unanimité les indemnités compensatrices des deux agriculteurs.
- **CHARGENT** M. Le Marie de régler ces indemnités

MODIFICATION DE L'APPELLATION DU CHEMIN RURAL DIT DE CHAMP SAINT LOUP

Monsieur le Premier Adjoint explique que pour faciliter la viabilisation de chemin rural privé dit de Champ Saint Loup, il serait judicieux de le verser dans le domaine public.

Les membres du Conseil Municipal présents après en avoir délibéré

- **ACCEPTENT** à l'unanimité de verser ce chemin dans le domaine public.

BUREAU DE VOTE - TABLEAU BUREAU DES ELECTIONS

Monsieur le Maire présente le tableau du bureau des élections du 15 mars. Les conseillers avaient été consultés au précédent conseil sur leurs disponibilités. La proposition d'associer les nouveaux candidats a été retenue par 3 d'entre eux qui intégreront 3 créneaux.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

LISTE ELECTORALE :

Monsieur le Maire se demande pourquoi la liste électorale peut être communiquée, diffusée alors qu'elle contient des renseignements protégés par le RGPD. Il indique qu'un administré l'a réclamée et qu'il devra la lui fournir. Il le fera pour ne pas aller à l'encontre du code électoral, mais ce sera à contre-cœur. Sachant que durant ses deux mandats il a toujours été menacé de lourdes amendes et même de peine de prison si des données sensibles étaient divulguées.

ARCHIVAGE :

Le classement des archives est terminé. Le travail effectué par Karine Fourmont est remarquable. Une partie des archives a été dirigée vers les archives départementales. Une autre partie a été détruite, brûlée par l'employé communal. Ces 2 parties ont libéré une place conséquente. La dernière partie a été classée, une partie ne nous appartenant pas devant disparaître et rejoindre les archives du SDDEA.

INFORMATION COMMUNALE

Nous déplorons un décès survenu en février dernier, celui de Mme MARTIN Andrée ayant un temps travaillé pour la commune.

La commune a la joie de compter déjà trois nouveaux nés depuis le début d'année.

MARCHE HEBDOMADAIRE

Monsieur Le Maire informe qu'il s'est rendu sur le marché le jeudi précédent le conseil pour récupérer les chèques cadeaux ayant été distribués aux administrés dans les colis des aînés afin de pouvoir régler les commerçants.

SOUS COMMISSION DE SECURITE DE L'IME DE MENOIS

Monsieur Le Maire mentionne que la date de la sous-commission de sécurité de l'IME de Menois a été modifiée. Celle-ci se tiendra jeudi 16 avril à 9h00. La présence de la Mairie est indispensable pour que celle-ci puisse tenir.

TONDEUSE A GAZON

Monsieur Le Maire mentionne que l'employé communal aurait besoin d'une nouvelle tondeuse à gazon pour les petites surfaces. Il rappelle que la commune possède un « TORO » pour les grandes surfaces et qu'il serait bien qu'il puisse encore servir.

Monsieur Le Maire dit qu'il faut prévoir cet achat au budget et invite l'équipe suivante à étudier la proposition d'achat.

La séance est levée à 21h20.

03/03/2026

M. CASTEX Jean-Marie		M. ROYER Mathieu	
M. ROGER Sylvain		VAILLOT Mathieu	
Mme GOGIEN Florence		M. ROTHAN Benoît	
M. CORDIER Laurent		M. LUDOT Jean-Raymond	
Mme LEBOEUF Isabelle		Mme DI MALTA Magali	
M. AZIERE Francis		M. CARNEIRO Antonio	<i>Absent</i>
Mme LACAILLE Christine		Mme BOURSON Marie-Charlotte	<i>Absente</i>
Mme LAMOTTE Marie Thérèse			